



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures de dépistage massif

Question écrite n° 28457

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le dépistage massif de la population française dans le cadre de la lutte contre le covid-19. La décision, annoncée le 6 avril 2020, d'une vaste opération de dépistage des infections au covid-19 dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) était indispensable, même si elle a été bien trop tardive. Se pose maintenant la question d'un dépistage massif de l'ensemble des Français. Le 16 mars 2020, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lançait un appel international pour intensifier les tests de dépistage. Au regard des mesures de protection et de prévention prises dans les différents pays, l'Allemagne, qui a choisi aussitôt de procéder à un dépistage précoce, semble beaucoup mieux contrôler l'épidémie que la France. Le voisin allemand s'est doté d'une capacité considérable de tests et contrôle les personnes symptomatiques qui ont été en contact avec une personne porteuse. D'après les chiffres publiés par Santé publique France au 27 mars 2020, sur le territoire français, ce sont 2 914 tests de dépistage effectués par million d'habitants. Ces tests sont pour l'instant réalisés pour les cas jugés les plus graves ou présentant un caractère de contagion dans un cadre professionnel contraint. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage enfin le recours au dépistage massif, quelles mesures ont été prises pour assurer la production de ces tests et quel est le résultat du recensement du nombre de laboratoires en capacité d'effectuer des tests sérologiques d'une grande ampleur.

Texte de la réponse

Face à l'accélération de la crise sanitaire, la mobilisation efficace des capacités de dépistage constitue plus que jamais l'une des priorités du gouvernement pour réduire fortement la circulation du virus. Les tests sérologiques, les tests virologiques (de type RT-PCR) ainsi que les tests antigéniques sont les trois types de tests diffusés. Concernant plus spécifiquement les tests sérologiques, dans un avis en date du 2 mai 2020, le Haut conseil pour la santé publique (HCSP) note qu'il reste encore beaucoup d'incertitudes sur la signification de la présence d'anticorps chez les patients en termes de réalité de l'immunité conférée et de sa durée. Plusieurs cas de nouvelles infections ont été décrits dans le monde. Le HCSP précise ainsi que « les tests sérologiques ne permettent pas de statuer une potentielle immunité protectrice ni a fortiori sur sa durée. », et qu'ils « n'apportent pas d'information sur sa contagiosité ». Les tests sérologiques, en particulier les tests automatisables, réalisés en laboratoires, constituent cependant un outil précieux pour apporter des connaissances sur le virus lui-même et les réponses immunitaires qu'il déclenche. Les données qu'ils apportent permettent d'alimenter des modèles pour permettre d'anticiper la trajectoire de l'épidémie, et ainsi guider les pouvoirs publics dans leurs décisions. La liste des laboratoires réalisant des tests virologiques est disponible sur l'application TousAntiCovid ainsi que sur le site Sante.fr. L'objectif de la période actuelle est d'empêcher la circulation du virus : il est ainsi important de pouvoir détecter la présence du virus chez une personne, afin que celle-ci puisse prendre toutes les précautions pour ne pas le transmettre. Ainsi, au-delà des tests sérologiques, la France déploie des tests de type RT-PCR et antigéniques de manière massive. Ces deux types de tests permettent de déterminer si une personne est porteuse du virus au moment du test, grâce à un prélèvement nasopharyngé. Depuis le début de

la crise, 25 millions de tests RT-PCR ont été réalisés, et depuis la sortie du confinement, les capacités de prélèvement et d'analyse ont été augmentée de manière très significative. Enfin, afin d'élargir encore et de renforcer nos capacités de tests, plusieurs innovations en matière de dépistage sont également à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28457

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2793

Réponse publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8468